

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

Délibération n°2024.11.153 B

**BHNS phases 2 – Aménagements en centre-ville d'Angoulême –
Accord-cadre - Lot n°3 « Serrurerie abris bus et mobilier » :
autorisation de signature par la SPL GAMA**

LE 5 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 octobre 2024

Secrétaire de Séance: Gérard ROY

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

François ELIE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY, Dominique PEREZ à Jean-Luc MARTIAL,

Excusé(s):

Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241105-2024_11_153B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024

Publication : 08/11/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.11.153 B**

Rapporteur : François NEBOUT

BHNS PHASES 2 – AMENAGEMENTS EN CENTRE-VILLE D'ANGOULEME - ACCORD CADRE - LOT N°3 - SERRURERIE ABRIS BUS ET MOBILIER : AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LA SPL GAMA

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : 2 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques

Ambition : 204 – Mobilité raisonnée

Enjeux : 20410 – Mettre en œuvre, suivre et évaluer le schéma des mobilités

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Transports sûrs et accessibles

Par délibération n°23 du bureau communautaire du 24 mars 2022, la SPL GAMA s'est vu confier un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, pour la mise en œuvre du projet Bus à haut niveau de service, phase 2.2.

En sa qualité de maître d'ouvrage délégué, la SPL GAMA est chargée des différentes étapes de consultation des marchés publics, au nom et pour le compte de GrandAngoulême.

Par avis d'appel public à la concurrence publié le 09 juillet 2024 au BOAMP sous le n°24-79696 et au JOUE le 10 juillet 2024 sous le n° 407356-2024, elle a lancé une procédure d'appel d'offres tendant à l'attribution de l'accord-cadre pour l'aménagement du projet BHNS de GrandAngoulême, phases 2 - centre-ville d'Angoulême - lot n°3 - Serrurerie abris bus et mobilier.

La forme du contrat est un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par l'émission de bons de commande sur la base des prix unitaires définis par le bordereau des prix unitaires. Il est à bons de commande sans engagement minimum et avec un montant maximum de commandes de 500 000 HT pour la durée totale d'exécution.

L'accord cadre est conclu pour une durée ferme de 4 ans, éventuellement renouvelable 2 fois pour des périodes de 2 ans.

L'appel public à concurrence fixait initialement les dates et heures limites de remise des plis au 23 août 2024 à 12 heures repoussé au 18 septembre 2024 à 17h00.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241105-2024_11_153B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024

Publication : 08/11/2024

3 plis ont été reçus dans les conditions définies par l'avis d'appel public à la concurrence :

- CMR
- ROUSSEAU
- SERI

La SPL Grand Angoulême Mobilité Aménagement a présenté à GrandAngoulême son analyse des offres en fonction des critères et sous-critères pondérés annoncés dans le règlement de la consultation.

La commission d'appel d'offres sous la Présidence de François Nebout a décidé d'attribuer le contrat à l'entreprise SERI sise 21 rue du Sanital – 86100 Châtellerauld pour un montant estimatif (DQE) de 371 548, 00 € HT.

Il appartient au bureau communautaire, bénéficiaire de la délégation du conseil en matière de marchés, d'autoriser la SPL GAMA à signer l'accord-cadre avec l'entreprise désignée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Je vous propose :

D'AUTORISER la SPL GAMA en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour la mise en oeuvre du projet Bus à haut niveau de service, à signer l'accord-cadre pour les aménagements dans le cadre du projet BHNS de GrandAngoulême phases 2.2 Centre-Ville d'Angoulême - lot 3 - Serrurerie abris bus et mobilier avec la SAS SERI sise 21 rue du Sanital 86100 Châtellerauld.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241105-2024_11_153B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024

Publication : 08/11/2024